

CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 AOUT 2015

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Delphine Gonnard - Denis Mandon - Romain Serpenet - Simon Rosant

Absents excusés : Hervé Besson - Michel Duclos

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H00 à 23H00

1. Voirie

- Une session d'entretien voirie (bouchage trous...) aura lieu mardi 1^{er} et mercredi 2 septembre.
- Les subventions pour dégâts d'orages couvriront environ un quart des frais.
- Les heures de débroussaillage restantes seront faites en priorité au Chemin des Combes.

2. Bâtiments

- Quelques habitants se plaignent de l'intensité et des horaires de la sonnerie des cloches de l'église. À l'unanimité, les conseillers décident le maintien de la sonnerie à l'identique (7 heures, midi et 19 heures sans atténuation). En effet, ces cloches rythment la vie du village et sont l'âme de notre commune. Nombreux sont les habitants qui souhaitent leur maintien.
- L'appartement communal vacant est en cours de rénovation pour un montant d'environ 18 000€. Il convient donc de réviser le loyer. Après délibération, le conseil municipal décide que le loyer mensuel s'élèvera à 360€. Il pourra être loué à compter du 1^{er} octobre 2015.
- L'acquéreur potentiel de l'ex-terrain Roux n'ayant pas obtenu son crédit, celui-ci est donc remis à la vente.
- Le document Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmé) sera réalisé par un organisme agréé.

3. Information, Animation

- Le conseil municipal remercie tous les bénévoles qui ont activement participé à l'animation et la décoration de notre village lors du passage de l'Ardéchoise.

- Dans le cadre de la fête du terroir, plusieurs évènements auront lieu à Vaudevant les bénévoles sont les bienvenus !).
 - Samedi 12 septembre à 20h30 : concert *Les sons du monde* à l'église de Vaudevant.
 - Dimanche 13 septembre de 10 heures à 18 heures: *Terroir au village* : marché paysan, stands artisans, expositions, animations, dégustations, buvette (produits locaux), visites guidées.

4. Communauté de Communes

- Suite à une réunion avec les secrétaires des mairies de la Communauté de Communes, l'accent sera mis sur l'accueil des nouveaux arrivants. Un livret d'accueil verra bientôt le jour. Les demandes et offres diverses (locations, achats ou ventes immobilières, informations diverses...) seront centralisées pour une prise en compte à l'échelle du territoire. Un pot d'accueil pourrait être offert à intervalle régulier par chaque commune.
- Fond Unique de Logement (FUL). Madame le maire pense qu'il serait judicieux pour la commune et ses administrés (et comme la plupart des autres communes) de participer au FUL. La commune devra verser 0.35€ par habitant (somme collectée par la Communauté des Communes et reversée au département) ; cette contribution permet de financer les demandes d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement. À l'unanimité, le conseil municipal décide de participer au FUL à raison de 0.35€ par habitant.
- Le marché de voirie a été attribué à l'entreprise EVTP ; le débroussaillage aux entreprises Brustlein et Junique.

5. Divers

- La renégociation des prêts souscrits par la commune est toujours en cours.
- Demande d'aide pour une classe découverte déposée par l'OGEC. À l'unanimité, le conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande. Une aide de 11€ par enfant et par nuit sera versée à l'OGEC ; soit pour 2 enfants résidants sur la commune une somme de 88€.
- À la demande de Monsieur Austernaud Jean-Louis, et après diverses recherches concernant la parcelle AL 152 (située devant le cimetière) :

Il apparaît que :

- Cette parcelle AL152 d'une superficie d'un are et quatre vingt cinq centiares est issue de la division d'une parcelle de plus grande importance initialement cadastrée AL 11 qui a été divisée en deux parcelles lors de la vente d'un terrain à bâtir par Monsieur et Madame Austernaud Louis à Monsieur et Madame Riou Dominique.

- En juillet 1981, le permis de construire délivré par Monsieur le Maire à Monsieur et Madame Riou Dominique, précise certaines réserves, dont la cession à titre gratuit à la collectivité de la surface de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie communale, dans la limite de 10% de la surface du terrain.
- Un document d'arpentage qui précise ces informations a été réalisé par Maître Daujean en août 1981 et indique que la parcelle AL 152 est propriété communale.
Il est à noter que ce document a été approuvé par chacune des parties à savoir Monsieur et Madame Riou, Monsieur et Madame Austernaud et Monsieur le Maire ; et que cet acte a été réalisé préalablement à l'acte de vente entre Monsieur et Madame Austernaud et Monsieur et Madame Riou.

Pour clore définitivement ce dossier, il reste donc uniquement l'acte de cession gratuite à finaliser.
À l'unanimité, le conseil municipal est favorable pour procéder à cette régularisation administrative et en a informé Monsieur Austernaud Jean-Louis (héritier de Monsieur et Madame Austernaud Louis).

La prochaine réunion du conseil municipal sera fixée ultérieurement.